REGLEMENT DES EPREUVES

Préqualifications et Qualifications françaises

Catégories U14 et U16 - filles et garçons

ARTICLE 1. Principe :

Ces épreuves d'un esprit particulier permettent à un jeune skieur français ou à une skieuse française de participer à une épreuve internationale enfants.
Les épreuves pourront faire l'objet d'une homologation et par-delà d'attribution de points FFS.

Le programme prévisionnel pourra être modifié en fonction de conditions techniques et des conditions météorologiques du moment.

ARTICLE 2. Catégories :

Les épreuves sont ouvertes aux jeunes filles et garçons nés de 2008 à 2011 des catégories U14 et U16.

ARTICLE 3. L'épreuve de préqualification française (filles et garçons) :

Une manche de préqualification sera faite simultanément sur 2 tracés de géant, un tracé **A** et un tracé **B**.

3.1 Règlement des coureurs ayant le « statut protégé » :

Les coureurs ayant un « **statut protégé** » seront répartis en 2 groupes distincts : 15 sur le tracé A et 15 sur le tracé B.

Définition du « statut protégé » :

Catégorie U16 **:** les **30 meilleurs** coureurs listés selon les critères définis par la FFS à l'issue des 2 premières étapes de l'Ecureuil d'Or seront répartis après un premier tirage au sort dans 2 groupes distincts représentant les 2 tracés.

Les 15 coureurs du tracé A et les 15 coureurs du tracé B ainsi identifiés constitueront le 1er groupe et ils seront tirés au sort de façon aléatoire (tirage global à la mêlée).

Catégorie U14 : les **30 meilleurs coureurs** listés selon les critères définis par la FFS à l'issue du Championnat de France U14 BEN'J seront répartis après un premier tirage au sort dans 2 groupes distincts représentant les 2 tracés.

Les 15 coureurs du tracé A et les 15 coureurs du tracé B ainsi identifiés constitueront le 1er groupe et ils seront tirés au sort de façon aléatoire (tirage global à la mêlée).

- ***NB : Les listes ainsi définies feront l'objet d'une information visuelle et verbale lors des comités de courses.***

3.2 : Règlement des coureurs n'ayant pas le « statut protégé » :

Les coureurs qui n'ont pas le « statut protégé » seront également répartis en 2 groupes distincts sur un tracé A et un tracé B et ils seront tirés au sort de façon aléatoire (tirage global à la mêlée) à la suite des 15 protégés.

ARTICLE 4. L'épreuve de qualification française :

4.1 : Garçons :

Les **50** premiers garçons de chaque tracé de l'épreuve de préqualification s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les **40** premiers garçons U14 et U16 de cette épreuve seront qualifiés pour les courses internationales.

4.2 : Filles :

Les **40** premières filles de chaque tracé de l'épreuve de préqualification s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les **30** premières U16 et les **40** premières U14 de cette épreuve seront qualifiées pour les courses internationales.

*NB : Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité d'attribuer au club organisateur **4** Wild Card (filles et garçons) pour la course internationale. Les repêchés et le **dernier** groupe des coureurs français et des coureuses françaises partiront au sein d'un même groupe dans l'ordre de leurs points FFS.*

Si la pré-qualif Tracé A ou B n'a pas lieu, les coureurs de la manche annulée seront reportés sur la manche de qualif qui deviendra alors manche de pré-qualif (il n'y aura donc pas de manche de qualif proprement dite). Dans ce cas il conviendra de retenir pour les FIS les 20 premiers hommes, et 15 premières U16 et 20 premières U14 dames des manches courues.

ARTICLE 5. Les courses internationales jeunes :

Merci de vous référer au règlement des courses internationales jeunes.

Il sera établi un classement du meilleur Club Français, en fonction du plus grand nombre de coureurs qualifiés pour les courses internationales.

Les coureurs français filles et garçons qualifiés aux épreuves internationales, **devront présenter au premier comité de courses de ces épreuves, la déclaration d'athlète FIS remplit et signée**, disponible sur le site internet du Club des Sports ou de la FIS.

ARTICLE 6. Les inscriptions aux épreuves de préqualifications françaises :

Ouverture :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **lundi 4 mars 2024**.

La liste des participants sera mise à jour tous les vendredi~~s~~ à partir de midi sur le site internet du Club des Sports Liste des inscrits 2024 - CSVI (valsport.org) afin que vous puissiez vérifier si vos coureurs sont bien inscrits et cela jusqu'au **vendredi 29 mars 2024**.

Fermeture :

Les inscriptions seront fermées aux dates indiquées ci-dessous. Attention, **une fois les inscriptions closes, plus aucune inscription ne sera possible et aucune exception ne sera faite !**

Pour les préqualifications des filles et des garçons de la catégorie U16, du mardi 02 avril 2024 : clôture des inscriptions, le **samedi 30 mars 2024 à 12h00.**

Pour les préqualifications des filles et des garçons de la catégorie U14, du mercredi 03 avril 2024 : clôture des inscriptions, le **dimanche 31 mars 2024 à 12h00.**

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions pour les préqualifications des U14 et des U16 se font **via le Web F.F.S pour les Clubs qui peuvent y accéder : COURSE N°8169(U14)/8168 (U16)**

Pour les Clubs qui n'ont pas d'accès à cette plate-forme d'inscriptions ou pour les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants de manière individuelle sans passer par un Club, les inscriptions se font directement via le site internet du Club des Sports de Val d'Isère en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour les inscriptions des filles et garçons U14 : cliquez sur le lien suivant inscriptions U14
- Pour les inscriptions des filles et garçons U16 : cliquez sur le lien suivant inscriptions U16

ATTENTION : Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera traitée et prise en compte ! Aucune exception ne sera faite !

ARTICLE 7. Les comités de courses :

Les comités de courses auront lieu au Club des Sports pour les épreuves françaises et pour les épreuves internationales. La permanence du bureau de course se tiendra au Club des Sports de Val d'Isère de 9h00 à 17h00. **Premier comité de courses le lundi 01 avril 2024 à 17h00 au Club des Sports pour les préqualifications des U16.**

ARTICLE 8. Déroulement des épreuves :

L'événement comprenant 20 courses sur une période de 4 jours (12 épreuves FFS et 8 épreuves FIS), divers aléas peuvent en perturber le déroulement.

8.1 : Annulation des Pré-Qualifications françaises :

Dans le cas où les manches de préqualifications ne peuvent se dérouler et se verraient annulées, l'organisation se reporterait aux points FFS pour définir les 100 coureuses et coureurs passant à la manche de qualification.

8.2 : Annulation des Qualifications françaises :

Dans le cas où les manches de préqualifications se déroulent, mais les conditions ne permettent pas d'organiser les manches de qualification, l'organisation se reportera à l'article 4. Ainsi seront qualifiés pour les courses FIS, les 20 meilleurs hommes et les 15 meilleurs filles U16 et les 20 meilleures filles U14 de chaque manche.

8.3 : Annulation des Pré-Qualifications et des Qualifications françaises :

Dans le cas où les manches de préqualifications et de qualifications ne peuvent se dérouler et se verraient annulées, l'organisation se reporterait aux points FFS pour définir les 40 coureurs hommes, les 30 meilleures filles U16 et les 40 meilleures filles U14 retenus pour les épreuves FIS.
L'organisation et le Jury se réservent le droit de modifier le programme et d'annuler les manches qualificatives en cas de mise en danger des coureuses et coureurs pour raisons météo ou autres.

8.4 : Annulation des Super-G :

Dans le cas où les conditions météorologiques, ou toutes conditions dangereuses ne permettant pas d'assurer le Super-G sans atteinte à l'intégrité physique des athlètes, l'épreuve serait annulée.

8.5 : Annulation des épreuves FIS :

Dans le cas où les conditions météorologiques, ou toutes conditions dangereuses ne permettant pas d'assurer les épreuves FIS sans atteinte à l'intégrité physique des athlètes, les épreuves seraient annulées.

ARTICLE 9. Assurance :

Chaque coureur devra obligatoirement être en possession d'une licence FFS compétiteur en cours de validité ou, pour les coureurs étrangers, d'une licence équivalente avec une assurance individuelle accident couvrant la pratique du ski en compétition (ceci en complément de la déclaration d'athlète citée à l'Article 5 du présent règlement).
Les Françaises et les Français qualifiés pour les épreuves internationales devront présenter au 1er comité de courses de ces épreuves la déclaration d'athlètes de la FIS que vous pouvez trouver sur le site internet du Club des Sports.

NB : ***Le club organisateur décline toute responsabilité pour conséquences d'accidents ou dégâts matériels pouvant survenir en dehors de la compétition.***

ARTICLE 10. Hébergement :

Pour toutes vos demandes d'hébergement, veuillez-vous adresser directement à **VAL D'ISERE RESERVATION :** Office de Tourisme -BP 228 -73155 VAL D'ISERE Cedex -Tél : +33. (0)4.79.06.74.32

Réservation hébergements : Séjours ski, locations appartement, hôtels | Val d'Isère Réservation (valdisere.com)

ARTICLE 11. Trophées et remise des prix des courses internationales :

Pour les épreuves de qualifications : les 5 premières filles et les 5 premiers garçons des catégories U14 et U16 seront récompensés. Le meilleur Club des qualifications françaises sera également récompensé.

Pour les épreuves internationales : les 5 premières filles et les 5 premiers garçons de chaque catégorie recevront un trophée.